



## Re-qualification interim en cdi

Par **adrienG**, le **05/05/2009** à **15:03**

Bonjour,

Je suis en litige en ce moment avec mon employeur étant donné qu'il m'a fait une crasse. Je cherche un moyen de faire re-qualifier un contrat d'intérim en attaquant sur le faux motif du contrat que je peut démontrer avec des témoignages.

Est-ce possible et est-ce facile?

Pour approfondir, le motif est accroissement d'activité alors que ce que je réalise est le travail d'un employé qui a quitté l'entreprise et ce poste est encore existant et non pas en voie de suppression.

je m'appuie sur ces textes

(<http://prudhommesisere.free.fr/contrats/cddinterim/ficheinterim.htm#recours>)

/\*

Les contrats à durée déterminée et de travail temporaire ne peuvent pas être conclus

- pour pouvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

...

\*/

Je remercie par avance les personnes qui se pencheront sur mon cas.

Par **Marion2**, le **05/05/2009** à **19:06**

Bonjour,

Vous êtes en CDD ou vous êtes intérimaire ?

Par **adrienG**, le **05/05/2009** à **19:17**

Tout d'abord merci de m'avoir répondu je suis donc en interim pour vous éclairer. Mais d'après ce que je lis cette loi s'applique également au travail temporaire (donc interim). Merci de me le dire si je me trompe

Que puis-je espérer ?

Je souhaite également clarifier la situation en disant que la crasse qu'il m'a fait est une promesse orale d'un CDI à la suite du contrat mais qu'il n'y aura jamais et cette donnée est connue depuis le début mais on me l'a caché et donc me faire marcher à la carotte car en plus de cela j'ai dû déménager pour le poste